



CSER Sud

De Guignol à pan pan culcul !



La cour d'appel d'Aix vient de mettre un terme aux conneries réitérées de la direction en rappelant des éléments pourtant basiques, et c'est la fessée honteuse pour les branleurs.

Pour rappel, une élue du CSE Sud passée à la CGT avait été « démissionnée » de son mandat de RP en violation totale des textes, ce que nous avons

dénoncé dans 2 tracts (16/11/19 et 22/01/20 toujours visibles sur notre site).

Cet épisode a marqué la collusion qui règne entre la direction et la CFTC, et notamment son principal représentant.

Lors des échanges, c'est en effet la Fnac qui s'est improvisée en défenseur du représentant préféré de son syndicat préféré, avec des arguments de bazar que la justice vient de balayer.

Chacun des RH et des DR Région qui se sont succédé ont participé à cette initiative misérable et désespérée pour secourir la CFTC, et la CFDT s'est également illustrée lors de ces épisodes en se montrant largement plus pugnace que le principal intéressé, largement absent.

L'arrêt de la Cour d'appel reprend un seul des arguments que nous avons développés, et suffisant, pour expliquer aux compères que leur tentative était nulle, la messe est dite !

Pour une cause perdue d'avance, en effet la Fnac se fait assister par des juristes, une telle sollicitude de la part de la Fnac envers la CFTC interroge sur l'indépendance de ce syndicat. Toujours prêt à signer les textes de la direction, il y a forcément des retours d'ascenseurs ou des conditions particulièrement favorables réservées à ce zélé serviteur.

Nous avons souligné le niveau crasse d'incompétence et d'impréparation, cette décision de justice le confirme, la cour d'appel qui constate une entrave a pris soin d'ordonner la remise en état sous astreinte.

Ce pauvre épisode, qui met en évidence la connivence de la CFTC avec la direction et l'acrimonie de la CFDT, aura finalement porté préjudice aux salariés d'Aix qui ne demandaient rien, le cirque est terminé jusqu'au prochain numéro.